

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE TERRE DE LOUIS PASTEUR		Réunion du 7 mars 2018
Délibération n°2018-07	Rapporteur M. René MOLIN	
Présents : 12		Votants : 17
POUR : 15	CONTRE : 2	ABSTENTION : 0

Séance présidée par: M. René MOLIN

Sont présents : M. AMIENS, Mme BARTHOULOT, Mme BOURGEOIS, M. BRUNIAUX, Mme CRETIN-MAITENAZ, M. DAVID, M. FRANCONY, M. GAGNOUX, Mme GALLOT, M. MOLIN, M. SCHWARTZ, Mme SIMON,

Présents sans voix délibérative : M. AUBOYNEAU, Mme DUPOUET (pour M. BAH) M. LAMBÉY et Mme DELARBRE (pour M. CHANET), M. MAUBLANC, Mme MOREL, M. PERRAULT (pour Mme ALEXANDRE-BAILLY), M. VIDAL,

Sont excusés : Mme ALEXANDRE-BAILLY, M. BAH, Mme COSSART, M. PERNOT, M. FICHERE, Mme PELISSARD, Mme TORCK, Mme VUILLEMIN

Donnent pouvoir : Mme COSSART à M. SCHWARTZ, M. FICHERE à M. DAVID, M. LEFEVRE à M. GAGNOUX, Mme PELISSARD à Mme CRETIN-MAITENAZ, M. PERNOT à M. MOLIN.

Le quorum fixé à 12 est atteint.

**APPROBATION D'UNE DELIBERATION PERMETTANT L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
AU MARATHON PASTEUR**

Cette décision modificative, très succincte, vise à inscrire les crédits nécessaires au versement d'une subvention au Dole Athlétique Club dans le cadre du marathon Pays de Pasteur pour un montant de 7500€.

DELIBERATION N° 2018-07 du 07 mars 2018

Par 15 voix pour et 2 voix contre, l'attribution d'une subvention au Dole Athlétique Club pour le Marathon Pasteur est approuvée.

Délibération n° 2018-07 du 7 mars 2018	Le Président René MOLIN
Certifiée exécutoire par transmission en Préfecture le :	et Publication/ Notification le :

